

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 15 MARS 2022

### DELIBERATION N° 2022-03-042-DVCS

Nomenclature : 7.10

**OBJET : CRÉATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE AVEC ÉCLAIRAGE: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FOND D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)**

**Votants : 30**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 30**

**Pour: 30**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
 le 16 mars 2022  
 Pour extrait certifié  
 conforme



Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de l'affichage en  
 Mairie le : 16/03/2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze mars, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPAGE, Maire.

#### PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPAGE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. DUBERT	procuration à	Mme NOGARO
Mme BAULON	procuration à	Mme ORDUNA
M. CENDRES	procuration à	Mme LE GALL
Mme LALANNE	procuration à	M. GONZALES
M. HERVELIN	procuration à	Mme DUFAU
M. ROBLES	procuration à	Mme CASSAING

#### ABSENTS EXCUSÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

Mme ORDUNA, M. LECERF

- Arrivée de Mme ORDUNA au point n° 2022\_03\_045\_DGS

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents en début de séance	25
Nombre de présents à partir du point n° 2022_03_045_DGS	26
Nombre de pouvoirs en début de séance	5
Nombre de pouvoirs à partir du point n° 2022_03_045_DGS	6
Nombre de votants en début de séance	30
Nombre de votants à partir du point n° 2022_03_045_DGS	32

La Ville de Tarnos souhaite enrichir ses installations sportives d'un terrain de football synthétique avec éclairage. Ce projet verra le jour sur l'actuel terrain engazonné du stade Vincent Mabillet, idéalement placé en entrée nord du centre ville et de sa dynamique démographique, près de la ligne 2 du Trambus et dans un bel espace arboré. Actuellement, la



nature du revêtement en gazon naturel du terrain de football ne permet pas une utilisation intensive alors que la demande de créneaux d'entraînement est très importante. Il ne peut supporter que quelques heures d'utilisation (environ 8 heures par semaine). D'ailleurs, pour le club résident, l'AST Football, l'impossibilité de pratiquer par tous temps est un handicap qui entraîne le départ de nombreux licenciés vers d'autres clubs mieux équipés en termes d'infrastructures.

Ce terrain synthétique permettra aux associations tarnosiennes, ainsi qu'à différents partenaires (collège, lycée), une utilisation moins dépendante des conditions climatiques.

Aussi il apparaît indispensable de proposer une solution plus adaptée aux besoins des différents utilisateurs avec la création d'un terrain synthétique avec un remplissage naturel, clôturé, éclairé et adapté à la pratique du football. Ce terrain permettra la pratique du football à 11 (ou à 8 par l'utilisation de deux terrains), il aura un revêtement permettant une utilisation intensive et respectera la réglementation de la FFF en catégorie 4. Le terrain de jeu sera de 105mx68m en gazon synthétique, plus les dégagements.

L'installation d'éclairage sera étudiée et réalisée par le Sydec qui a participé aux études de programmation et qu'il conviendra d'associer pendant les études de conception. Si l'étude n'en est encore qu'aux prémices, il est déjà possible d'affirmer qu'il s'agira d'éclairage avec des projecteurs LED et que l'installation répondra aux normes nécessaires pour un terrain de catégorie 4 dans la réglementation de la FFF.

Le plan de financement de ce projet est joint.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29.

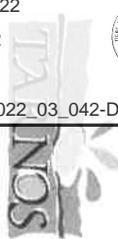
Considérant le projet de terrain synthétique au sein du stade Vincent Mabillet

### **DELIBERE**

**SOLLICITE** une subvention auprès du Fond d'Aide au Football Amateur du montant le plus élevé possible

**AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et à signer tous actes et pièces se rapportant à la présente délibération.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



VILLE DE TARNOS

Envoyé en préfecture le 16/03/2022

Reçu en préfecture le 16/03/2022

ID : 040-214003121-20220316-2022\_03\_042-DE

Le 16 mars 2022

## PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET MABILLET VOLET TERRAIN SYNTHETIQUE ET ECLAIRAGE

DÉPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Travaux terrain synthétique + clôtures	1 071 643 €	Fonds propres Commune financement des travaux	286 561 €
Éclairage	130 000 €	Subvention Région Nouvelle Aquitaine	200 000 €
		Subvention Conseil Départemental des Landes	200 000 €
		Fédération de Football Amateurs terrain synthétique	50 000 €
		Fédération de Football Amateurs Éclairage	15 000 €
		DSIL 2022 sur la tranche de travaux Terrain + clôtures	450 082 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 201 643 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 201 643 €</b>

LE MAIRE  
CONSEILLER DEPARTEMENTAL  
JIM LESPADÉ